

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Hôtel de Ville

M. le Maire James CHÉRON

54 rue Jean Jaurès

77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Membres du groupement conjoint, mandataire solidaire

Mandataire ARCHITECTE URBANISTE DENERIER MARTZOLF PARTENAIRES 68A rue Amelot 75011 PARIS Tél : 06 50 06 19 38 Mail : contact@agencedmp.fr SIRET : 508 911 617 00019	BET VRD ECONOMIE ESE - DEGOUY ROUTES ET OUVRAGES 16 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES Tél : 01 60 95 32 32 Mail : ese@degouy.fr SIRET : 337 649 446 00032	PAYSAGE ENVIRONNEMENT CHOREME – F&G MORISSEAU 75 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS Tél : 06 07 12 77 61 Mail : f.morisseau@choreme.fr SIRET : 800 235 749 00010
--	---	---

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS ET VOIRIES DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU)

- Référence du marché public ou de l'accord-cadre : MFY-2339
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24 novembre 2023
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat, et ce jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement des opérations de travaux qui sont liés au présent marché.
La durée estimative des prestations est de 6 ans.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20%

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

S2LO

ID : 077-217703057-20250929-D_123_2025-DE

Désignation des prestations ordonnées	Total	
	€ HT	€ TTC
MISSION 1 Maîtrise d'œuvre urbaine – cohérence et coordination	175 125.00	210 150.00
MISSION 2 2-1 Secteur du square Beaumarchais Missions de base Mission OPC	310 489.20 22 177.80	372 587.04 26 613.36
MISSION 2 2-2 Secteur Paul Claudel Missions de base Mission OPC	29 176.00 2 084.00	35 011.20 2 500.80
MISSION 2 2-3 Secteur de la tour expérimentale Missions de base Mission OPC	58 344.00 4 862.00	70 012.80 5 834.40
Soit un montant total des missions de	602 258.00	722 709.60

- Taux de rémunération du maître d'œuvre :

MISSION 2

2-1 Secteur du square Beaumarchais

Part de l'enveloppe prévisionnelle affectée au travaux : 5 544 450 € HT

Missions de base : taux de rémunération : 5.60%

Mission OPC : taux de rémunération : 0.40%

MISSION 2

2-2 Secteur Paul Claudel

Part de l'enveloppe prévisionnelle affectée au travaux : 416 800 € HT

Missions de base : taux de rémunération : 7%

Mission OPC : taux de rémunération : 0.50%

MISSION 2

2-3 Secteur de la tour expérimentale

Part de l'enveloppe prévisionnelle affectée au travaux : 972 400 € HT

Missions de base : taux de rémunération : 6%

Mission OPC : taux de rémunération : 0.50%

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'article 9 du cahier des clauses administratives particulières du présent marché prévoit une retenue de garantie :

« 9- Garanties financières

Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire. Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée

au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité pendant toute la durée de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

L'article 15 du cahier des clauses administratives particulières du présent marché prévoit également un délai de garantie :

« 15-Garanties des prestations

Les prestations feront l'objet d'une garantie d'un (1) an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission.

L'objet du présent marché concerne une prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics et voiries du nouveau projet de renouvellement urbain de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Selon l'article 11.1 du cahier des clauses administratives particulières, ces prestations sont rémunérées *par acompte chaque mois, au fur et à mesure de l'avancement de chacune des missions à hauteur de 70% à la date de réception des livrables, et de 30% à la date de validation des livrables par la collectivité.*

Le délai de garantie n'est donc pas adapté à ce type de prestation (maîtrise d'œuvre)

La retenue de garantie est, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, liée à l'existence d'un délai de garantie prévu dans les pièces contractuelles du marché.

Au vu de ces erreurs matérielles, le présent avenant prend acte de la suppression de la clause de retenue de garantie et de la clause du délai de garantie dans le cahier des clauses administratives particulières du présent marché.

Il convient également d'acter le passage au forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre suite à la validation de la phase AVP, tel que mentionné dans le cahier des clauses administratives particulières du marché soit une rémunération définitive d'un montant de 792 933.78 €HT décomposée comme suit :

Désignation des prestations ordonnées	Total de la rémunération définitive	
	€ HT	€ TTC
MISSION 1 Maîtrise d'œuvre urbaine – cohérence et coordination	175 125.00	210 150.00
MISSION 2 2-1 Secteur du square Beaumarchais Coût prévisionnel des travaux : 8 170 711 € HT Missions de base Mission OPC	445 794.17 32 682.84	534 953.00 39 219.41
MISSION 2 2-2 Secteur Paul Claudel Coût prévisionnel des travaux : 801 353 € HT Missions de base Mission OPC	53 672.03 4 006.77	64 406.44 4 808.12
MISSION 2 2-3 Secteur de la tour expérimentale Coût prévisionnel des travaux : 1 281 913 € HT Missions de base Mission OPC	75 243.41 6 409.57	90 292.09 7 691.48
Soit un montant total des missions de	792 933.78	951 520.54

Soit une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre de **190 675.78 €HT et 228 810.94 €TTC.**

De plus, il convient de prendre en compte les prestations supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la halle couverte sur le Secteur 2 de la ville de Strasbourg (voir devis en annexe) :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

S2LO

ID : 077-217703057-20250929-D_123_2025-DE

- ✓ Montant de l'enveloppe allouée aux travaux : 540 000 €HT
- ✓ Taux de rémunération du maître d'œuvre : 10.60%
- ✓ Rémunération provisoire du maître d'œuvre : 57 240 €HT
- ✓ Montant global et forfaitaire pour les esquisses : 2 840 €HT

Soit un montant total de **60 080 €HT** et 72 096 €HT.

Les autres dispositions contractuelles restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 250 755.78 €
- Montant TTC : 300 906.94 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 41.64 % par rapport au montant initial du marché (toutes missions confondues)

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 853 013.78 €
- Montant TTC : 1 023 616.54 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DENERIER MARTZOLF PARTENAIRES Mandataire du groupement		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Montereau-Fault-Yonne, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire

James CHÉRON

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)